



Ordonnance de télécom CRTC 2006-276

Ottawa, le 16 octobre 2006

Le Conseil **approuve de manière définitive** l'entente suivante. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement à la demande.

Requérante/Partie	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
Téléphone Drummond Inc./Bell Canada	Entente cadre d'interconnexion entre ESL (MALI)	8340-T101-200609092	le 21 avril 2006 le 14 septembre 2006

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>